

DIRECTIVES ET TARIFS FINANCIERS POLE DE COMPETENCES EN ETHIQUE

I. Définitions

Charges de cours : un enseignement ponctuel (p.ex. charge de cours bloc) ou régulier durant un semestre. Les charges de cours sont soumises aux charges sociales.

Conférencier : intervenant prodiguant un enseignement à une (exceptionnellement deux) reprise au cours d'un semestre dans le cadre d'un programme. La durée de l'enseignement n'entre pas en ligne de compte et est rétribuée de manière forfaitaire.

Crédit de fonctionnement : sert à couvrir les frais permettant la réalisation d'un programme : achat de fourniture, frais de téléphone, impression de matériel et, pour les conférenciers, honoraires et frais de déplacement ainsi que, éventuellement, logement/accueil (correspondant à une nuit à l'hôtel et à un repas).

II. Principes

Le financement du pôle éthique étant assuré par le produit de la quête du Dimanche universitaire et, donc, des dons des catholiques de Suisse, l'argent doit être géré avec grande rigueur. Il sert à des activités scientifiques et non festives.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à l'Université de Fribourg.

Les frais de déplacement des chargé-e-s de cours ne sont en principe pas pris en charge. En cas de justes motifs, il peuvent faire l'objet d'une demande particulière.

III. Tarifs

Charge de cours : selon la grille de l'Université de Fribourg. La moyenne étant une charge de cours RC02.

Conférencier : indemnité forfaitaire jusqu'à concurrence de Fr. 300.- par conférence (et non par heure). Le pôle de compétences étant interdisciplinaire par nature, un ou une conférencier-ère interne à l'Université de Fribourg est à honorer par un échange de bons procédés et non par un versement financier.

Crédit de fonctionnement : accordé au besoin sur présentation d'une demande argumentée et la remise d'un budget.

Déplacements : remboursement des frais de voyage uniquement pour la catégorie des conférenciers, selon les tarifs des transports publics, 1^{ère} classe, demi-tarif.

Logement : l'Université de Fribourg a des accords de prix sur les nuitées avec différents hôtels. Seul le tarif négocié peut être pris en compte.

Tarif actuel : Fr. 120.-,

Repas : participation par un montant forfaitaire pour le conférencier/la conférencière et un hôte.

Forfait actuel : Fr. 23.- par repas et par personne

Toute manifestation organisée dans le cadre du pôle de compétences en éthique est en principe soumise à ces directives. Des dérogations peuvent cependant être exceptionnellement accordées si la qualité scientifique le justifie.